

EDITO

En cette rentrée universitaire, nous aurions aimé vous annoncer la reprise normale des activités du CRJ et les futures dates des manifestations scientifiques, des « un auteur, un café », la « rentrée du CRJ » et autres. Malheureusement il nous faut patienter encore un peu avant de pouvoir à nouveau nous rencontrer physiquement sans contrainte, le protocole sanitaire et sa fameuse distanciation physique s'imposant...

Entre-temps, peut-être serons-nous devenus des spécialistes des différentes plateformes de visioconférences et des échanges scientifiques à distance, d'autant que la diminution des déplacements sur des moyennes et longues distances est dans l'air du temps afin de réduire autant que possible notre empreinte carbone. La volonté du laboratoire de s'inscrire dans le mouvement des « Labos 1point5 » participe d'ailleurs de ce mouvement. Le CRJ essaie en tout cas de s'adapter à cette évolution avec l'équipement de sa salle de réunion afin de permettre l'organisation de visioconférences de façon plus souple et pratique que via Renater. Mais s'adapter ne veut pas dire renoncer à nos activités présentiels, même si le simple usage de cet adjectif illustre le changement de paradigme auquel nous sommes confrontés ! Les moments de convivialité des colloques, workshops et autres conférences, impossibles à distance (il faut oublier les « [apéro skype](#) »...), participent en effet pleinement du succès de ces rencontres en permettant d'échanger librement entre collègues et de se constituer un réseau. Vivement donc le retour des colloques avec pauses café et buffets ! En attendant, et que cela soit à distance ou sur place, Claire, Elsa et Mélanie restent à votre disposition pour vous aider à monter vos différents projets, que nous espérons nombreux en cette rentrée un peu différente.

Même différente, la rentrée est toujours l'occasion d'accueillir de nouveaux collègues au CRJ. Nous leur souhaitons officiellement la bienvenue dans notre laboratoire en formant le vœu que leur arrivée sera le départ de nouveaux échanges fructueux !

Bonne rentrée à toutes et tous
Ingrid & Romain

Bienvenue aux nouveaux membres



Gérard ANOU
Professeur de droit privé
Droit du commerce
international
Droit comparé des affaires



Emilie TERRIER
Maître de conférence
Droit de la propriété
intellectuelle
et de la culture



Djohar SIDHOUM RAHAL
Post doctorante
Projet de recherche sur l'intelligence
artificielle et le raisonnement du juge dirigé par Etienne Vergès dans le cadre de l'IRS Raisonnement probatoire du juge.

Zérah BREMOND
LRU

Droit constitutionnel comparé

Caroline FAURE
LRU

Droit de l'environnement

Cassandra GAUTHIER
Doctorante contractuelle
sous la direction de
Sébastien Bernard

Antonin GELBAT
LRU

Droit électoral



Interview avec Marine Haulbert, Maître de conférences en droit public

Vous êtes rattachée au CRJ depuis un an, c'est votre deuxième rentrée à Grenoble, est ce que vous pouvez nous en dire quelques mots ?

« Oui en effet, c'est ma deuxième rentrée ici à Grenoble dans un contexte assez compliqué comme pour tout le monde j'imagine. Une rentrée avec beaucoup d'incertitudes sur l'enseignement comme sur l'activité de recherche notamment, puisque tout est un peu figé, ou reporté ou en suspens, pour ma part c'est assez déstabilisant cette absence de perspectives. Et puis au-delà de ces conditions très particulières, je regrette beaucoup les moments festifs du CRJ, je suis même un peu attristée qu'ils n'aient pas eu lieu notamment pour voir un peu les collègues et faire connaissance avec les nouveaux, je me rappelle l'année dernière ça m'avait beaucoup plu d'être accueillie comme ça à Grenoble et permis de bien m'intégrer. »

Pourriez-vous nous présenter le sujet de votre thèse et comment vous en êtes venue à travailler sur ce thème :

« Le sujet de ma thèse est : « L'interprétation normative par les juges de la QPC » (soutenue le 24 novembre 2018 à Montpellier) .

Le point de départ a été un premier travail de mémoire de Master 2 sur la procédure de QPC. A l'époque je travaillais sur le contentieux constitutionnel de manière générale, puis j'ai décidé de poursuivre en thèse sur les éléments restés sans réponse. En particulier : qu'est-ce que la QPC a changé dans les rapports entre les juges ? On présente habituellement le système juridictionnel comme étant rigoureusement organisé et hiérarchisé, mais cette procédure bouscule les choses. Il n'est plus possible de considérer qu'une cour suprême a le « dernier mot » sur l'interprétation d'un texte. Ce sujet m'a permis de m'intéresser à des problématiques très diverses (tant en droit public qu'en droit privé). C'est un aspect généraliste que j'ai beaucoup aimé retrouver au C.R.J. »

Vous avez obtenu le prix de thèse et j'imagine combien c'est satisfaisant, est-ce que ça ouvre des possibilités plus grandes ?

« Oui, bien sûr, recevoir un prix de thèse, c'est une reconnaissance, au-delà même de la procédure de qualification. Le jury du prix de thèse ne vous connaît pas, il donne un avis sur un travail accompli, c'est un regard extérieur qui sélectionne la qualité d'un travail, un intérêt personnel aussi j'imagine.

Personnellement, ça donne davantage de confiance. Et professionnellement, ça permet de faire connaître ses travaux (par la publication), et de discuter de manière informelle.

Je pense que cela peut aussi être utile pour la qualification (mais pour ma part elle est intervenue avant). »

Comment définissez-vous votre métier d'enseignant-chercheur ?

« Il y a deux volets, l'enseignement et la recherche.

Ce qui est important pour moi dans l'enseignement c'est transmettre.

Plus précisément transmettre une curiosité plus qu'un savoir. J'aime par exemple les cours en amphitheâtre car je sens que l'on peut susciter la curiosité des étudiants, j'enseigne en première année, et c'est important pour moi de leur faire sentir qu'ils ont leur place ici. »

Vous êtes jeune, il n'y pas si longtemps vous étiez à leur place, est ce que ça confère une relation particulière avec les étudiants ?

« Oui bien sûr, j'aime la relation vivante et l'interaction avec eux. J'essaie de faire en sorte qu'ils participent en cours, que nous puissions échanger, d'ailleurs je préfère ne pas rester immobile à la chaire. Malheureusement, cette année, le rapport avec les étudiants est un peu différent (port du masque, impossibilité de circuler, écran interposé...).»

On sent combien le volet enseignement vous plaît, et même la correction de copies ne semble pas trop vous effrayer ?

« Les effectifs sont importants en L1 et la charge de travail aussi notamment sur la correction des copies, c'est environ 300 copies (ce chiffre est à multiplier par le nombre de cours assurés !), je réfléchis à une nouvelle façon de corriger avec des remarques de fond, et un tableau méthodologique. Il est très clairement difficile d'allier la quantité à la qualité. Le métier d'enseignant est aussi un métier d'équipe, puisque je travaille avec des chargés de TD que j'ai d'ailleurs présentés en amphi l'année dernière. »

Et qu'en est-il de la recherche, comment ça se passe ?

« C'est ce qui me plaît le plus, en réalité, mais il faut réussir à se dégager du temps et des disponibilités pour écrire, et ce n'est pas évident en période de cours.

Les sujets auxquels je m'intéresse, je les trouve au fur et à mesure, en lisant et en écrivant (j'ai un dossier sur mon ordinateur où je classe des idées ou des sujets ou des éléments pour lesquels je n'ai pas de réponse et qui sont autant de pistes de réflexion). Mais pour moi il n'est pas toujours évident de trouver le bon « périmètre » pour un travail de recherche. J'ai toujours tendance à élargir (et ça ne colle pas forcément avec le format d'un article de revue). »

Est-ce que la recherche en droit est forcément individuelle ?

« J'ai beaucoup travaillé de manière collective au contraire ces deux dernières années, et je suis encore membre d'un projet de recherche porté par des chercheurs de Montpellier et Nanterre, sur la motivation des peines correctionnelles (dans le cadre du même appel à projet du GIP que celui auquel ont répondu Stéphane Gerry-Vernières, Yannick Joseph-Ratineau, Benjamin Monnery et Anne-Gaelle Robert au CRJ).

Je trouve que c'est très enrichissant de travailler à plusieurs, et notamment lorsqu'on a une composante interdisciplinaire ou qu'on travaille sur des thèmes qui dépassent la distinction entre droit public et droit privé. Ça permet aussi de faire de belles rencontres ».

Merci Marine pour votre temps et votre présentation.

Vie de laboratoire: Labo1.5



Il y a deux ans était créé le réseau national Labos1.5 (<https://labos1point5.org>), dans le but de réfléchir à l'empreinte environnementale - et plus spécifiquement climatique - des activités de recherche en France. Sous l'impulsion de ce réseau très actif, qui regroupe des chercheurs et enseignants-chercheurs de toutes disciplines, le CNRS et l'IRD ont commencé à demander aux laboratoires qui leur sont affiliés de quantifier leurs émissions de gaz à effet de serre et de proposer des pistes pour leur réduction.

L'année dernière, à l'initiative de plusieurs collègues de l'UGA, une antenne locale de ce réseau a été créée, sous le nom « Campus1.5 Grenoble » (<https://campus1point5grenoble.org/>). L'objectif de ce collectif, dont les membres se réunissent mensuellement, est d'inciter non seulement les laboratoires, mais également les composantes et l'administration centrale de l'UGA, à évaluer et réduire l'impact de nos activités de recherche et d'enseignement sur l'environnement. Plusieurs laboratoires du site se sont dotés d'une « charte climat » ces derniers mois.

Réduire notre empreinte carbone dans le cadre de nos activités professionnelles passe d'abord par une évaluation précise de nos émissions de gaz à effet de serre et de leur origine. A cette fin, le réseau national Labos1.5 (et notamment Odile Blanchard, MCF en économie à l'UGA) a créé un outil permettant aux laboratoires de dresser leur bilan carbone, en comptabilisant les émissions liées notamment aux déplacements (missions de recherche, conférences, trajets domicile-université), à l'usage du numérique (utilisation des bases de données, stockage...) ou encore à l'occupation des bâtiments. Cet outil est adaptable aux spécificités de chaque laboratoire et discipline de recherche.

Lors du dernier conseil de laboratoire, le CRJ a décidé de s'engager dans cette démarche en commençant par une évaluation des émissions de GAS générées par son activité. Nous envisageons ensuite collectivement les actions concrètes qui pourraient être mises en place afin de les réduire.

A Prévoir: Repas festif du CRJ, le jeudi 15 octobre 2020 à 19h30 au restaurant le 5 à Grenoble

Julie ARROYO

«Le voile islamique : regards (juridiques) croisés», RDLF, 2020, chron. 51
 (<http://www.revuedlf.com/droit-administratif/le-voile-islamique-regards-juridiques-croises/>)

Sébastien BRAMERET

« Discontinuités et compétence ratione loci : l'action des collectivités territoriales au-delà de leurs territoires », in Les discontinuités territoriales, sous la dir. de N. Kada, Dalloz, coll. Thèmes & commentaires, 2020, p. 119 et s.
 « Coronavirus et concurrence : le retour de l'État ? », RLC, 2020, n° 96, Dossier spécial
 « Liberté d'entreprendre vs. protection de l'environnement et de la santé ? », RLC, 2020, n° 94, 3808

Anne-Sophie BRUN-WAUTHIER

«Proposition de structuration d'un droit des couples dans le Code civil français», à paraître dans les Mélanges offerts au Professeur Jean-Louis Renchon

Walid CHAIEHLOUDJ

«Affaire Orange Caraïbe c/ Digicel: enfin l'épilogue?», AJ Contrat 2020, n° 8-9, pp. 389-392
 « L'action en responsabilité pour insuffisance d'actif en Nouvelle-Calédonie: le droit national doit-il être source d'inspiration? », Revue Juridique Politique et Économique de la Nouvelle-Calédonie 2020, n° 36, pp. 1-8.
 «L'ordre public économique» in Le droit économique au XXIe siècle: notions et enjeux (dir. J.-B. Racine), LGDJ, 2020, pp. 367-392.
 Nommé en août dernier par le Gouvernement membre du Collège de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie.

Frédérique COHET

«L'état d'urgence sanitaire et la vente d'immeuble»? AJDI de juin 2020 (p. 429 à 439).
 «Conditions de vente d'un bien indivis en l'absence d'accord unanime» AJDI 2020. 531
 «Ouverture de la faculté de rétractation à l'acquéreur professionnel par la convention des parties» AJDI 2020. 534 — 29 juillet 2020
 «Le nouveau droit de la copropriété» et «La cession de parties communes», in S.Ferré-André et J-Y Camoz (dir.), notaire-Dalloz Sirey, 3ème édition 2020

Claire COURTECUISSÉ

«Les discontinuités territoriales et l'accueil des migrants en milieu rural», in Les discontinuités territoriales et le droit public (N. Kada, dir. ouvrage) - Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, sept. 2020, pp. 139-148.

Michel FARGE

NOM J.-Class. Dr. internat. Fasc. 542.
 Note sous Cass. 1ère civ. 4 mars 2020, Dr. famille 2020, comm. 98 : Interruption du requiem pour le renvoi ?
 Note sous Cass. 1ère civ., 18 mars 2020, Dr. fam. 2020, comm. 114 : Validité du mariage célébré sans comparution du conjoint étranger à l'étranger
 Obs. sous Cass. 1ère civ. 24 juin 2020, JCP N 2020, act. 664, JCP G 2020, act. 850 : Champ d'application du règlement Bruxelles II bis
 Note sous Cass. 1ère civ. 18 mars 2020, Dr. famille 2020, comm. 113 : Transcription des filiations maternelles de l'enfant issu d'une AMP à l'étranger

Stéphane GERRY-VERNIERES

- Commentaire du Titre préliminaire in Code civil français, Anglais, Français, Arabe, ss. direct. M. Sejean, LexisNexis, 2020
 - La barémisation de la justice, Rapports finaux, disponibles sur le site de la Mission Droit et Justice : <http://www.gip-recherche-justice.fr/publication/la-baremisation-de-la-justice/>
 - «Le droit souple de la responsabilité civile» Actes du colloque, Flexibles notions, La responsabilité civile, ss. direc. scientifique de D. Fenouillet, Editions Panthéon-Assas, 2020

Nicolas KADA

«Les discontinuités territoriales et le droit public» (direction de l'ouvrage) - Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, sept. 2020, 350 p.
 Pour une nouvelle décentralisation» (avec Vincent Aubelle) in : Revue Pouvoirs Locaux, n°177, mai 2020, p.45.
 «Covid-19 et collectivités territoriales» : contribution vidéo au colloque virtuel «Droit et coronavirus» organisé par la revue RDLF le 27 mars 2020

Ingrid MARIA

Majeurs protégés: bilan et perspectives Lexis Nexis

participation au jury de soutenance HDR de Mme Nathalie BAILLON-WIRTZ (membre rapporteur) : «La famille aujourd'hui : entre permanence et mutation», le 3 juillet 2020.

Claire-Anne MICHEL

note sous Cass. com., 16 oct. 2019, Gaz. Pal. 24 mars 2020, p. 62 : «Violation de la procédure d'agrément : le cessionnaire ne peut pas s'en prévaloir»

note sous Cass. 3e civ., 19 mars 2020, Gaz. Pal. à paraître : « L'hypothèque consentie par une personne autre que le représentant légal de la société : la magie du mandat apparent»

Romain RAMBAUD

« Holding or Postponing Elections During a COVID-19 Outbreak: Constitutional, Legal and Political Challenges in France », International IDEA (Institute of democracy and electoral assistance), 15 juin 2020 : <https://www.idea.int/news-media/multimedia-reports/global-overview-covid-19-impact-elections>

« Les «lois» de l'écart de voix », AJDA, 2020, p. 1596.

« Elections municipales : le Conseil constitutionnel valide la loi du 23 mars 2020 », AJDA, p. 1673.

Anne-Gaëlle ROBERT

«La circulation de la norme produite par le Contrôleur général des lieux de privations de liberté dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme», in L'élaboration d'un droit de la privation de liberté, Etude autour des recommandations minimales du CGLPL, ss. dir. E. Gallardo et M. Giacoppelli, préf. Ch. Lazerges, Lexisnexis, 2020, pp. 69-87.

«Le JAP face à la loi de programmation pour la justice», conférence lors de la session de formation continue ENM «les JAP et la MPJ», classe virtuelle, 9 juin 2020.

Delphine SASSOLAS

note sous Cass. Civ. 3ème, 19 décembre 2019, «Bail commercial, pouvoirs de l'usufruitier et paiement de l'indemnité d'éviction», dans la chronique des contrats spéciaux, LPA 31 juillet 2020, n° 153, p. 11-15.

Romain TINIERE

« Les dix ans de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne - Bilan et perspectives », Bruylant, Coll. Droit de l'Union européenne, 2020, 446 p. Romain Tinière et Claire Vial (dir.)

Géraldine VIAL

« Les impacts des algorithmes sur la détermination de la prestation compensatoire », Cycle de séminaires de réflexion sur le numérique et la justice, Cycle 1 – Les impacts des algorithmes sur la décision judiciaire, 21 et 22 nov. 2019, Paris, Cour de cassation.

- « Le raisonnement probatoire des magistrats : l'appréciation des faits dans l'acte de juger – Partie 2 », ENM, Cour d'appel de Grenoble, 28 nov. 2019.

Stéphane Zinty

«Plan de sauvegarde adopté par l'assemblée unique des obligataires : quels recours pour les créanciers minoritaires ?», JCP E du 25 juin 2020, 1249.

Barémisation de la justice

La mise en ligne de l'ensemble des rapports relatifs au projet «Barémisation de la justice» qui a occupé pendant de longs mois une quinzaine d'enseignants chercheurs et quatre doctorants du CRJ a été réalisée au mois de mai. L'équipe a rédigé trois rapports de recherche : le premier porte sur **la barémisation et le contentieux du licenciement sans cause réelle et sérieuse** ; le deuxième porte sur **la barémisation et le contentieux familial** et propose une étude relative à la fixation de la contribution à l'éducation et à l'entretien de l'enfant et à la prestation compensatoire ; le troisième porte sur **la barémisation et le contentieux pénal** et comprend une étude du traitement des violences conjugales, de celui des délits routiers ainsi que de l'application des peines. Ces trois rapports sont résumés dans un (long) rapport de synthèse de plus de 200 pages.

Vous les trouverez sur le lien suivant :

<http://www.gip-recherche-justice.fr/publication/la-baremisation-de-la-justice/>

Nous sommes désormais dans une phase de restitution des résultats (la «dissémination») dans des conditions particulières puisque les échanges que nous projetions de programmer ne pourront pas tous avoir lieu comme nous le souhaitions dans le contexte sanitaire actuel. **Un colloque est prévu le 17 décembre à la Cour de cassation.** Il sera l'occasion d'une restitution de nos résultats et de ceux des autres équipes. Plusieurs publications ont été réalisées dans différentes revues. L'équipe de droit pénal s'est engagée dans une autre recherche empruntant la même démarche scientifique, le projet Motivation des peines correctionnelles. Trois membres de l'équipe ont également participé à un séminaire, en février dernier, au siège de l'ENM à Paris devant un public nombreux de magistrats. L'aventure continue !

Stephane Gerry-Vernieres

Parution d'ouvrages



Les discontinuités Territoriales et le droit public
sous la direction de
Nicolas Kada
Dalloz

Vers l'instauration d'une procédure d'exécution des décisions du Conseil constitutionnel?
sous la direction de François Barque
et Séverine Nicot
LGDJ



Les 10 ans de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
Sous la direction de Romain
Tinière et Claire Vial
Larcier

Majeurs protégés: bilan et perspectives
Sous la direction d' Ingrid Maria, Gilles
Raoul-Cormeil, Muriel Rebourg
Lexis Nexis



CONFÉRENCE CITOYENNE
CONFÉRENCE SOUTENUE PAR LE CRJ, LE CESICE, LE MASTER DROIT DES LIBERTÉS,
LE M2 HTPDH, LE MASTER DROIT PÉNAL

**Projection du documentaire
A l'air libre
de Samuel Gautier & Nicolas Ferran
en présence de ce dernier**



**Vendredi 16 octobre 2020
de 18h15 à 21h00
CONFÉRENCE
SUIVIE D'UN DÉBAT**

Nombre de places limité

Inscription obligatoire:
crj@univ-grenoble-alpes.fr

**Maison du Tourisme
Grenoble Amphithéâtre
Arrêt de Tramway A & B
Hubert Duboudet**

BOULANGERIE ET BOUTIQUE
crj@univ-grenoble-alpes.fr
04 76 83 54 36
Mail:crj.univ-grenoble-alpes.fr



**Conférence citoyenne : Projection du documentaire
A l'air libre**

Vendredi 16 octobre 2020

Suivi d'un débat animé par :

Serge SLAMA, professeur de droit public ;

Anne-Gaëlle ROBERT, maîtresse de conférences en droit
privé ;

Claude COUTAZ, avocat au barreau de Grenoble ;

Jeanne BASTARD, vice-procureure au TJ de Grenoble et

Nicolas FERRAN, directeur juridique de l'OIP.

COLLOQUE

**Droit électoral
et
Droit des collectivités territoriales**



Vendredi 6 novembre 2020

Lieu à déterminer

Consignements et inscription obligatoire:
crj@univ-grenoble-alpes.fr

04 76 83 54 36
<http://crj.univ-grenoble-alpes.fr>

Point de rendez-vous obligatoire



Colloque

Droit électoral et droit des collectivités territoriales

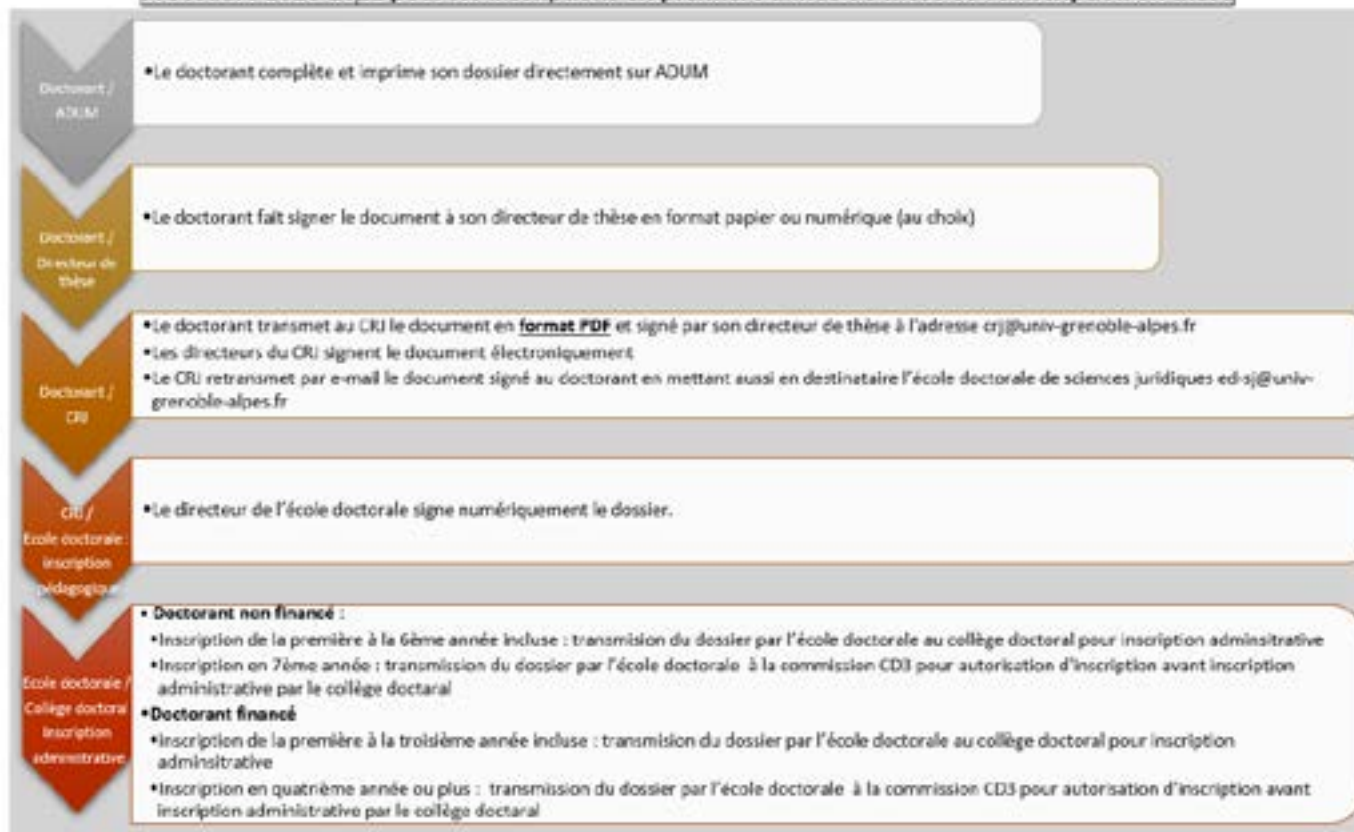
Vendredi 6 novembre 2020

Direction scientifique Romain Rambaud, Sébastien Ferrari

Nouvelle procédure pour les inscriptions et réinscriptions en thèse



Procédure 2020-2021 pour les inscriptions en première année de thèse ou réinscription en thèse



Soutenances de thèse

Matthew Naylor soutiendra sa thèse le Jeudi 8 octobre à 14h00 à la Faculté de droit de Grenoble Salle de soutenance B321 sous la direction de Philippe Yolka :

Sujet de la thèse : « L' émergence d'un droit supranational de la montagne »

Arnaud Lagana soutiendra sa thèse en novembre prochain à la Faculté de droit de Grenoble sous la direction de Cédric Ribeyre :

Sujet de la thèse : « L'appréhension des violences liées à la prise d'alcool et de stupéfiants par le Droit pénal »

Maryam Alsabah soutiendra sa thèse le vendredi 6 novembre à 9h00 prochain à la Faculté de droit de Grenoble sous la direction de Ingrid Maria :

Sujet de la thèse : « De l'intérêt d'une responsabilité générale du fait des choses »

Cycle doctoral

Automne 2020 :

Fin Novembre : - Accueil nouveaux doctorants et séminaire doctoral

- Constitution dossier CNU

Décembre : - Retour d'expérience sur le recrutement

C'est dans un contexte particulier que nous poursuivons notre mandat en tant que représentants des doctorants au sein du CRJ. Nous avons toutefois continué de porter la voix des doctorants en informant le laboratoire des difficultés que certains doctorants ont pu rencontrer durant ces derniers mois, en poursuivant des discussions autour de la promotion des liens entre les doctorants et enseignants-chercheurs ou encore en discutant de l'opportunité d'organiser des formations spécifiques par exemple autour des stratégies pour construire son dossier dans la perspective de la qualification puis du recrutement, proposition accueillie favorablement par plusieurs membres du laboratoire. Nous remercions en ce sens la direction et l'équipe du CRJ pour leur bienveillance et leur écoute.

Alex LAMARCHE et Cassandra PAULET.

En ce qui concerne l'ADDUGA

Il y a également eu des nouveautés et actualités concernant l'Association des doctorant.e.s en droit de l'Université Grenoble Alpes. Cette dernière remercie ses partenaires pour leur soutien dans les différents projets menés spécialement la Faculté de droit de Grenoble, l'école doctorale, le Centre de recherches juridiques et le Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes. L'ADDUGA a tenu sa première Assemblée générale pour l'année universitaire 2020-2021 le 30 septembre 2020. A cette occasion, a été présenté un bilan plutôt positif pour l'association compte tenu des circonstances exceptionnelles de la première année d'exercice. Premièrement, un **site internet pour l'ADDUGA** a été créé grâce au soutien de Bastien LE QUERREC. Celui-ci permet de relayer les informations relatives à l'association et comporte une rubrique permettant aux doctorant.e.s de publier leurs travaux scientifiques. Plusieurs événements impliquant les doctorant.e.s ont été organisés ou soutenus par l'ADDUGA au cours de l'année 2019-2020. Dans un premier temps, des activités variées visant à favoriser l'intégration et les échanges entre doctorant.e.s ont été mises en place comme par exemple un laser game le 12 février 2020. Mais ce sont aussi deux conférences qui ont été soutenues par l'association. Le jeudi 05 mars a eu lieu la Conférence Law & Gaming organisée par Alex LAMARCHE avec la participation des étudiant.e.s du Master 1 Propriété intellectuelle. Elle a abordé, entre autres, les sujets des modes et création ingame, le statut des joueurs esport, la revente des licences d'occasion, le réel dans les jeux vidéo, ou encore les liens entre droit et streaming. Par ailleurs, le jeudi 12 mars a eu lieu la Conférence interactive à destination des étudiant.e.s, « S'essayer à la plaidoirie devant la Cour européenne des droits de l'homme » organisée par Cassandra PAULET avec la participation de 4 étudiants des Masters 2 CJE et HTPDH ayant participé au European Human Rights Moot Court Competition. Au-delà, plusieurs événements qui devaient être organisés ou soutenus par l'ADDUGA sont reportés. Il s'agit, dans un premier temps, du colloque des doctorants « **Temps et Droit** » qui devait avoir lieu mi-mai. Celui-ci sera probablement reporté à une date ultérieure, les modalités pratiques de ce report sont actuellement étudiées. Le **Procès climatique**, projet porté par Farah JERRARI, Claire MERMOUD et Jessie SARAGAGLIA à destination des étudiant.e.s du Master 2 Justice Procès Procédure, est également reporté, selon des modalités à définir, à une date ultérieure. Sont déjà en cours de discussion de nouveaux événements pour l'année 2020-2021 comme l'organisation d'une visite culturelle avec le soutien de l'Office du tourisme de la ville de Grenoble à destination des membres de l'association ou encore l'organisation d'activités sportives comme des randonnées. Finalement, l'Assemblée générale du 30 septembre 2020 a été l'occasion d'évoquer le renouvellement des membres du bureau. Sont à ce titre chaleureusement remerciés ceux qui ont fait vivre l'association pour sa première année, Mickaël GROS (Président), Claire CORDIER (Vice-présidente), Bastien LE QUERREC (Vice-président en charge de la communication et du numérique), Claire MERMOUD (Secrétaire) et Jessie SARAGAGLIA (Trésorière). Des remerciements également à ceux qui rejoindront cette année le bureau, Aïda MAHE, Farah JERRARI et Alex LAMARCHE.

Alex Lamarche et Cassandra Paulet